

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 AVRIL 1941

L'an mil neuf cent quarante et un, le vingt quatre mois
d'avril, le Conseil Municipal de Royan
est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Charles, Maire, en session
ordinaire
extraordinaire
Après convocations faites le 24 avril 1941.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, VEYSSIERE
CHOLET, DASSIN, JULIEN, MME PAILLET,
Mlle KIROSLY, M. BAULET, CHAZARD, CHOLET,
JEROME, PRUGNAUD, BONG ET, SENEILLER, THOMAS,
M. DAVIGNAC, GUSSELMAN, OLIVIER, DOMEQ

Absents : MM. ALIVE, COUZINET, GOUNIL, GONCE
LEAULAU, SIMON

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. CHOLET, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil
a élu Mme Vve SENEILLER née CHAZARD Secrétaire,
le 4 février 1941

APPROUVE
Pour être annexé à l'arrêté
préfectoral de ce jour.

La Rochelle, le 2 Juillet 1947

Le Préfet,

Logez

Fait et délibéré à Roynan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

~~Les membres présents à~~

~~la séance.~~

N'ont pas signé : MM.



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]

Si le vote a eu lieu au
 scrutin public, établir à
 la suite la désignation de
 l'ur vote (Art. 51 de la loi
 du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
 la cause qui les empêchés
 de signer (Art. 57 de la loi
 municipale).

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT-SUR-MER

J. B.

Rocheftort, le 8 Juillet 1947.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Rochefort

à Monsieur le Maire de ROYAN.

OBJET. retraite de M. PAUL Armand. Pension de reversion de Mme Vve SEURIEAU (Liquidations).

P.S. 4 ampliations d'arrêts.
2 déclarations.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, accompagnées des déclarations correspondantes, les ampliations ci-jointes des Arrêts de M. le Préfet liquidant d'une part la retraite d'ancienneté de M. PAUL, d'autre part la pension de reversion de Mme Vve SEURIEAU.

Le Sous-Préfet.

Caumont